

CTR du 31 mai 2021



# Classement des postes comptables

## Circulez, il n'y a rien à discuter !

Montreuil, le 02/06/2021

Ce CTR présente le nouveau classement des postes comptables et des emplois de chefs de service comptable pour le second semestre 2021. C'est dire la stabilité du dispositif !

En effet, il fait suite à l'arrêté du 22 décembre 2020 et à celui du 18 janvier 2021...

Ce nouveau classement fait suite aux groupes de travail (dont certains boycottés par la CGT, cf. déclarations liminaires et compte rendus sur le site), qui annonçaient les nouvelles orientations de la direction générale en matière de classement des postes comptables et d'accompagnement des cadres : mieux valoriser les parcours professionnels, renforcer le soutien à l'encadrement et mieux identifier et valoriser les compétences. (!?)

Lors du GT du 10-12-2020 la nouvelle méthode de classement des postes comptables pour 2023 a été présentée : simplifiée et positionnant les directeurs et délégués comme acteurs du processus. Grâce au NRP, l'administration aura une vision pluriannuelle des postes moins nombreux et plus gros avec des antennes, une nouvelle typologie de postes avec les SGC et des règles RH qui offriront aux directeurs une plus grande latitude pour choisir les comptables. Tout est dit !

Pour arriver à ses fins et faire en sorte que l'opacité soit totale pour les cadres et les organisations syndicales, le nouveau classement a retenu seulement 40 indicateurs (soit une baisse de moitié) : de charges, d'enjeux, managériaux et socio-économiques.

Les orientations qui se sont dégagées sont : suppression des C4 et du niveau C1-1027, C3 et C2 toujours subdivisés en 3 niveaux et répartis (C3 pour un tiers et C2 pour deux tiers),

Pour la CGT l'abandon de l'ancienne méthode est uniquement motivé par le NRP et l'évolution des règles RH. Les notions connues et acceptées, de charges, d'enjeu, critères sociaux économique et managériaux, qui étaient le fondement du classement sont complètement noyées à travers les opérations de restructurations ! Pas facile de se projeter dans ces conditions à moyen voire à court terme !

Pour la CGT le message envoyé, outre qu'il est décevant pour les cadres qui exercent leurs fonctions en marquant leur attachement au service public, aux collectifs de travail et aux missions de la DGFIP, constitue une menace pour la communauté managériale tout entière !

maintien des C+, rééquilibrage au profit de la sphère administrative, fongibilité entre les familles de postes, repyramidage des C1 vers les indices sommitaux... et des marges de manœuvre allouées aux directeurs pour faire évoluer le classement initial de leurs postes tel que proposé par la DG. Les DDG seront les garants de l'équilibre du dispositif.

**Exit les cadres de terrain et les organisations syndicales, habituellement associés aux travaux préparatoires du classement pour déterminer les critères devenus obsolètes ou nouvellement pertinents !**

Cette fois-ci, les organisations syndicales et les chefs de services comptables n'ont pas perdu de temps à discuter des critères, des pondérations, du positionnement des indices par famille, ni des modifications des périmètres des missions. La direction générale a fait tout le travail sans les déranger ! Les déclassements, absorptions, fermetures sont tous justifiés grâce aux arbitrages et marges de manœuvres laissés aux directeurs locaux. Qui peut y croire ?

La cible 2023, même si elle répond à une vision pluriannuelle souhaitée, rend la situation totalement instable pour les cadres et les agents. Actualiser le classement tous les six mois, au motif d'éviter des périodes d'interim prolongées ou le recrutement de comptables pour un an seulement, met tout le réseau en situation de précarité... et n'est donc plus justifié par des changements de périmètre des missions ou de l'évolution des charges ou enjeux.

De plus cette instabilité est aggravée par les affectations au choix, les limitations de délais de séjour sur les postes, l'incompréhension totale des critères qui justifient un déclassement, une fermeture ou une fusion...



**SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES** : Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex  
www.financespubliques.cgt.fr ✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr ✉ dgfip@cgt.fr ☎ : 01.55.82.80.80 -  
☎ : 01.48.70.71.63 📧 : @cgt.finpub (Syndicat National cgt finances publiques) 📧 : @cgt\_finpub (CGTFinancesPubliques)

